

EFFETS SCOLAIRES – PAIEMENT PAR INTERNET

Il est maintenant possible d'effectuer le paiement par Internet de la facture des effets scolaires de votre ou de vos enfant(s) auprès de votre institution financière.

Pour faire un paiement Internet, le parent doit utiliser le numéro de référence inscrit sur sa facture. Un numéro de référence distinct sera attribué à chaque parent (père ou mère) et à chaque enfant. Vous devez donc être vigilant et utiliser celui qui vous a été attribué.

Vous devrez inscrire le numéro de référence, sans espace ni tiret lors du paiement par Internet. Il est constitué de 18 caractères alphanumériques et débute par ES.

Un parent ne peut pas faire un paiement total pour ses deux enfants par Internet, il doit faire deux paiements distincts en se servant du numéro inscrit sur chaque état de compte afin que le paiement soit appliqué au bon dossier.

Le service de paiement par Internet est disponible auprès des institutions suivantes :

- Caisse populaire Desjardins
- Banque Nationale
- Banque de Montréal
- Banque Laurentienne
- Banque Royale du Canada

Pour la procédure d'ajout de fournisseurs à vos paiements Internet, veuillez communiquer avec votre institution financière et avec l'école pour toute information relative à la facture.

Vous pouvez également effectuer les paiements au guichet automatique de votre institution financière, si votre fournisseur et numéro de référence ont été inscrits préalablement auprès de votre institution.